



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réforme de l'audiovisuel public

Question écrite n° 10378

Texte de la question

Mme Barbara Bessot Ballot attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur la réforme de l'audiovisuel public. Afin de répondre au mieux aux nouvelles attentes du public dans un contexte de profondes mutations du service audiovisuel, une place majeure sera accordée à l'investissement dans les contenus jeunesse, connaissance et éducation, ainsi qu'à la création cinématographique et audiovisuelle, notamment par le développement de coproductions européennes. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette réforme, Mme la députée souhaite souligner la question de l'apprentissage des langues étrangères. En effet, dans ce domaine, la France accuse un retard certain par rapport aux autres États membres de l'Union européenne, ainsi que ceux de l'OCDE, et le cadre stratégique européen Éducation et Formation 2020 souligne la nécessité pour les États membres de l'Union européenne de promouvoir le plurilinguisme, notamment en favorisant l'enseignement, dès le plus jeune âge, d'au moins deux langues étrangères. Aussi, dans de nombreux pays, les programmes audiovisuels (films, téléfilms, séries, documentaires ainsi que tout autre programme dont la langue originale n'est pas le français) ne sont pas doublés, et la généralisation des sous-titrages permet aux téléspectateurs de prendre connaissance des programmes dans leur version originale. Ainsi, offrir la possibilité à tous les téléspectateurs de regarder des programmes en version originale permettrait d'une part aux plus jeunes de se familiariser avec les sonorités d'une langue et les expressions propres à un langage courant et d'autre part, pour les moins jeunes, de consolider leur niveau de connaissances en langues, et apprécier une œuvre dans sa version originale. Par conséquent, avec la mise en œuvre de la réforme sur l'audiovisuel public, Elle souhaite attirer son attention sur la question essentielle de l'accès aux langues étrangères *via* le service audiovisuel public, afin que tous les enjeux qui y sont liés soient bien pris en compte.

Texte de la réponse

La ministre de la culture rappelle qu'en vertu de l'article 26 de son cahier des charges, France Télévisions a d'ores et déjà pour mission de favoriser l'apprentissage des langues étrangères par la diffusion de programmes spécifiques, notamment destinés à la jeunesse, ainsi qu'en développant une offre de programmes en version multilingue, en particulier des œuvres de fiction. À cette fin, le groupe public s'appuie sur les possibilités offertes par les technologies numériques, qui permettent au téléspectateur de choisir la version linguistique originale du programme, avec ou sans sous-titres. Dans le cadre de cette mission, en 2017, les chaînes de France Télévisions ont proposé près de 890 heures de programmes en version multilingue, signalés à l'antenne par un habillage spécifique sur les programmes et les bandes annonces, ainsi que par une mention sur les guides de programmes et dans la presse. Ce volume de programmes en version multilingue a progressé de 19 % en un an grâce au déploiement progressif du nouveau centre de diffusion et d'échanges (CDE) qui permet de dépasser les contraintes techniques qui limitaient jusqu'alors son développement. Ainsi, France 2 a proposé 323 programmes en version multilingue (séries, longs-métrages, courts-métrages, téléfilms), majoritairement en première partie de soirée. France 4 a diffusé 596 heures de programmes variés en version multilingue : des fictions, des longs-métrages ainsi que du cinéma d'animation. Suite à la bascule sur le nouveau CDE, France 3 a mis en place, à partir du 3 décembre 2017, la diffusion systématique des fictions et films étrangers en version

multilingue, avec 14 programmes en première ou deuxième partie de soirée. Enfin, France 5 a pour sa part proposé en version multilingue huit films patrimoniaux étrangers dans la case « Place au cinéma ». La poursuite du déploiement du CDE devrait permettre à France Télévisions de poursuivre le développement de son offre multilingue en 2018. S'agissant de la chaîne Arte, les films sont diffusés en version originale (VO) dès lors que la chaîne dispose des droits de diffusion nécessaires. En outre, la chaîne propose sur son offre numérique certains programmes sous-titrés en six langues (français, allemand, anglais, espagnol, polonais et italien), grâce notamment à un financement européen. Dans le cadre de la transformation de l'audiovisuel public, la mission d'éducation confiée aux entreprises de l'audiovisuel public a été réaffirmée. Le soutien qu'elles apportent à l'apprentissage et à la familiarisation avec les langues étrangères est bien évidemment l'un des aspects essentiels de leur contribution à cette mission d'éducation. Celle-ci sera confortée dans le cadre de la prochaine révision des textes législatifs et réglementaires qui encadrent les missions de l'audiovisuel public.

Données clés

Auteur : [Mme Barbara Bessot Ballot](#)

Circonscription : Haute-Saône (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10378

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juillet 2018](#), page 5902

Réponse publiée au JO le : [25 septembre 2018](#), page 8512